

Plan de lutte contre les nuisances sonores

François BERNARDINI
Maire d'Istres
Vice-président
de la Métropole
Aix-Marseille Provence,
délégué à la Sidérurgie,
à la Pétrochimie et à
l'Aéronautique



Même si le bruit est synonyme de vie, il est devenu, de nos jours, un problème de santé publique.

Le bruit d'une ville témoigne de son activité et de son attractivité.

À Istres, plus particulièrement avec la BA 125, on connaît bien le bruit assourdissant des passages des Rafales mais on sait aussi que la base militaire abrite les moyens de défense de notre pays et on l'accepte et on est même fiers que le drapeau français claque derrière cet éclat sonore.

Par contre, il existe des sons beaucoup moins glorieux et beaucoup plus stressants : moteurs vrombissants, klaxons appuyés ou encore musique à tue-tête autant durant la journée qu'à des heures tardives.

Ces comportements excessifs polluent notre environnement et notre qualité de vie avec une influence négative sur le plan de la santé mais aussi dans nos rapports avec nos concitoyens par les tensions qu'ils génèrent.

Aussi, conscient que ces désagréments sont essentiellement liés à des attitudes irrespectueuses et inadaptées, j'ai décidé d'engager des actions pour lutter contre le bruit. Celles-ci s'attaqueront principalement aux incivilités qui engendrent des décibels élevés, au-delà de la norme acceptable. C'est le cas des tapages nocturnes et diurnes et, bien sûr, de la circulation des engins à moteur non réglementaires, qui sont détectés grâce à des capteurs sonores installés dans des lieux stratégiques de la commune. En complément de ce dispositif, la Police municipale est équipée de sonomètres manuels et est en mesure de verbaliser les auteurs de nuisances sonores, pris sur le fait.

Outre l'aspect respectueux de l'environnement, les véhicules électriques ou hybrides contribuent aussi, à leur niveau à faire diminuer les nuisances sonores en milieu urbain. La ville d'Istres se caractérise par une flotte de véhicules communaux composée à 50 % de véhicules électriques.

Cette politique volontariste de promouvoir la mobilité électrique s'accompagne également d'un dispositif de cofinancement pour l'achat d'un véhicule deux roues électrique (150 €) et quatre roues électrique (1 500 €) dont les Istréens peuvent bénéficier.

Le service municipal «Allo quiétude», joignable 24/24h au numéro vert 0800 126 756, qui a pour mission de veiller à la tranquillité de tous, vient renforcer cette lutte contre les nuisances sonores. Chaque appel est traité par la cellule de veille opérationnelle. Si la médiation ne suffit pas, alors c'est un conciliateur de justice qui prend le relai.

Dans un premier temps, il s'agit de donner une réponse immédiate et d'organiser une procédure à l'amiable entre les plaignants et les personnes mises en cause. La réactivité de ce service est immédiate en journée. Pour les nuisances sonores nocturnes, c'est la Police municipale qui est sollicitée.

Une campagne de communication est également déployée afin de sensibiliser chacun d'entre nous pour «Tous s'unir contre le bruit» et ainsi garantir la sérénité des foyers istréens.

Je sais que la communication et l'information ne suffisent pas à changer les comportements aussi, je sais compter sur l'engagement citoyen de chacune et chacun. En combinant ces approches telles que les déplacements doux, l'application de la réglementation ainsi que la sensibilisation, il est possible de minimiser les effets du bruit sur la vie quotidienne. En travaillant ensemble, nous pouvons créer une ville dans laquelle le calme et la tranquillité sont aussi précieux que l'effervescence et l'énergie.



Campagne de communication contre les nuisances sonores

